ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

air

Question écrite n° 64830

Texte de la question

M. Yann Galut attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement à propos du rejet de gaz méthane par les ruminants et qui contribuerait au réchauffement de la planète, connu sous l'appellation d'effet de serre. Des études de spécialistes font de cette spécificité des ruminants une « contribution » limitée au plus à 3 % du phénomène précité. Ce qui veut dire que 97 % des émissions de gaz méthane à « effet de serre » sont imputables à bien d'autres motifs que ceux à charge de la filière animale bovine et ovine, dont les éleveurs ont suffisamment souffert des épizooties (fièvre aphteuse, ESB...) pour endosser également - par médias interposés - l'habit trop large de pollueurs de l'air que nous respirons. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si, comme il est dit dans les cercles scientifiques des experts en océanologie, l'émanation majoritaire de gaz méthane dans le monde est davantage imputable à la résurgence dudit gaz en raison de glissements des fonds marins, fractionnant des gisements d'hydrate de méthane, lequel matériau se présente sous forme minérale de couleur blanchâtre, brûlant au contact de l'air et s'évaporant avec une propension d'augmentation de 160 fois son volume solide initial. Ce phénomène de tectonique, observé spécifiquement sur la côte est des Etats-Unis sur une longueur de plus de 300 kilomètres, serait donc la raison majeure de la présence de gaz méthane dans l'air et non le fait, sinon exclusif du moins médiatique, de la biologie digestive des ruminants.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux causes du réchauffement climatique et des émissions de gaz méthane dans l'air. La quasi-unanimité des scientifiques s'accorde pour souligner le rôle de l'activité humaine dans le réchauffement planétaire : ce rôle est démontré depuis le début de la révolution industrielle, et ses conséquences sont évaluées pour les décennies et siècles à venir. Le troisième rapport d'évaluation du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), qui a été récemment rendu public, confirme ces conclusions. Le méthane est reconnu comme étant l'un des principaux gaz participant à l'effet de serre. Un kilogramme de méthane y contribue à raison de vingt et une fois un kilogramme de gaz carbonique. Le troisième rapport du GIEC consacre un chapitre à la chimie atmosphérique et confronte, en ce qui concerne ce gaz, les différentes analyses en présence. De nombreuses incertitudes subsistent sur l'importance relative de ces sources. D'autre part, les sources naturelles d'émission de méthane sont importantes. Ainsi, les terres humides pourraient y contribuer à hauteur de 23 % selon certains auteurs, et de 40 % selon certains autres. Toutefois, les sources anthropiques d'émission de méthane semblent suffisamment importantes en proportion (de 60 à 68 % du total selon les estimations) pour qu'il y ait lieu de les prendre en considération, en particulier s'il s'agit du méthane émis par les rizières, par les ruminants ou lors de l'utilisation d'énergie fossile. Par ailleurs, le phénomène décrit de résurgence du méthane en raison de glissements de terrain mérite d'être examiné de manière approfondie. Toutefois, il n'a pas été évoqué dans les travaux du GIEC, et il n'est pas possible de se prononcer sur cette hypothèse et d'en tirer les conséquences sans qu'un débat suffisant ait eu lieu dans la communauté scientifique.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE64830

Auteur : M. Yann Galut
Circonscription : Cher (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64830
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement
Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4440
Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1772